

Concours de dessins et de BD

L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES: IMAGINEZ ET DESSINEZ!

La date limite d'envoi des dessins est le 20 Avril 2015.

ONU Femmes organise, en collaboration avec la Commission européenne, la coopération belge au développement et l'UNRIC, un concours de dessins et de BD sur l'égalité hommes-femmes.

ENVOYEZ VOTRE **DESSIN/BD SANS TEXTE** ET JOIGNEZ-VOUS À L'ACTION DE
ONU FEMMES POUR DÉFENDRE LA CAUSE DES FEMMES ET DES FILLES À L'ÉCHELLE MONDIALE.



Montrez-nous ce que vous inspire la question des droits et de l'autonomisation des femmes. Donnez libre cours à votre créativité pour illustrer la relation entre les hommes et les femmes et les changements positifs auxquels vous souhaiteriez assister. Imaginez et dessinez!

Le concours est ouvert aux dessinateurs humoristiques et de BD et aux étudiants en arts, âgés de 18 à 28 ans, qui sont résidents dans un État membre de l'UE.

UN PREMIER PRIX: 1000 EUR
UN DEUXIÈME PRIX: 500 EUR
TROIS TROISIÈMES PRIX: 200 EUR CHACUN

Les cinq finalistes seront invités à Bruxelles pour la cérémonie de remise des prix durant l'été 2015. Les frais de voyage et de séjour seront pris en charge par les organisateurs. En outre, les dessins des finalistes et des demi-finalistes seront publiés dans une brochure et pourraient être retenus pour une exposition ainsi que pour une publication ultérieure.

#Beijing20

Le concours s'inscrit dans le cadre de la campagne de ONU Femmes «Autonomisation des femmes, autonomisation de l'humanité: Imaginez!» qui célèbre le 20ème anniversaire de la quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995. Pour découvrir la conférence de Pékin et son document final, la déclaration de Pékin et sa plate-forme d'action, consultez le site <http://beijing20.unwomen.org/>.

Pour obtenir de plus amples informations sur le concours, y compris sur l'ensemble des conditions générales, et pour envoyer vos dessins en ligne, veuillez vous rendre sur le site <http://beijing20.unwomen.org/fr/get-involved/comic-competition>

Instructions aux participants

ONU Femmes organise, en collaboration avec la Commission européenne, la Belgique et l'UNRIC, un concours de dessins et de BD sur l'égalité hommes-femmes. Le concours s'inscrit dans le cadre de la campagne de ONU Femmes «Autonomisation des femmes, autonomisation de l'humanité: Imaginez!» qui célèbre le 20ème anniversaire de la quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995.

Nous vous invitons à imaginer cette campagne sous forme de dessins. Montrez-nous ce que vous inspirent la question des droits et de l'autonomisation des femmes et les relations entre les hommes et les femmes. Découvrez la conférence de Pékin et son document final, la déclaration de Pékin et son programme d'action adoptés à Pékin en 1995. Puisez l'inspiration pour vos dessins dans les 12 domaines critiques du programme d'action de Pékin:

- Les femmes et l'environnement
- Les femmes et la prise de décisions
- La petite fille
- Les femmes et l'économie
- Les femmes et la pauvreté
- La violence à l'égard des femmes
- Les droits fondamentaux de la femme
- L'éducation et la formation des femmes
- Les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes
- Les femmes et la santé
- Les femmes et les médias
- Les femmes et les conflits armés

Pour de plus amples informations sur le 20ème anniversaire de la conférence de Pékin, consultez le site <http://beijing20.unwomen.org/>.

Les règles suivantes s'appliquent aux dessins:

- Le dessin ou la BD doit être dépourvu(e) de texte.
- La contribution peut être composée d'un seul dessin ou d'une série de six vignettes au maximum, respectant le format d'une page DIN A4 (210 mm x 297 mm).
- La résolution du dessin doit être supérieure ou égale à 150dpi.

Le concours est ouvert aux dessinateurs humoristiques et de BD et aux étudiants en arts, âgés de 18 à 28 ans, qui sont résidents dans un État membre de l'UE.

Les finalistes seront sélectionnés par un jury composé de professionnels de la bande dessinée, d'experts en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, et d'experts en communication.

Prix:

Un premier prix: 1000 EUR

Un deuxième prix: 500 EUR

Trois troisièmes prix: 200 EUR chacun

Les cinq finalistes seront invités à Bruxelles pour la cérémonie de remise des prix durant l'été 2015. Les frais de déplacement et de séjour seront pris en charge par les organisateurs. En outre, les dessins des finalistes et des demi-finalistes seront publiés dans une brochure et pourraient être retenus pour une exposition ainsi que pour une publication ultérieure.

La date limite d'envoi des dessins est le 20 avril 2015.

Règles et conditions

La participation au concours vaut acceptation des conditions générales ci-dessous:

ARTICLE 1: Objet du concours

1.1 Le concours est organisé par ONU Femmes et ses partenaires, à savoir la Commission européenne, la coopération belge au développement et l'UNRIC (ci-après dénommés collectivement «les organisateurs»). Le concours s'inscrit dans le cadre de la campagne de ONU Femmes «Autonomisation des femmes, autonomisation de l'humanité: Imaginez!» qui célèbre le 20ème anniversaire de la quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995. Le concours vise à promouvoir la connaissance du 20ème anniversaire de la conférence de Pékin. Plus précisément, le concours invite des jeunes à se familiariser avec le contenu de la déclaration de Pékin et son programme d'action. Le programme d'action comporte les douze domaines critiques suivants, autour desquels s'articule le concours:

(1) Les femmes et l'environnement, (2) Les femmes et la prise de décisions, (3) La petite fille, (4) Les femmes et l'économie, (5) Les femmes et la pauvreté, (6) La violence à l'égard des femmes, (7) Les droits fondamentaux de la femme, (8) L'éducation et la formation des femmes, (9) Les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes, (10) Les femmes et la santé, (11) Les femmes et les médias, (12) Les femmes et les conflits armés.

1.2 Toutes les contributions au concours doivent s'inspirer du 20ème anniversaire de la conférence de Pékin et/ou des douze domaines susmentionnés. Dans le cas contraire, les contributions seront automatiquement exclues. Le domaine critique évoqué dans le dessin doit être précisé dans le formulaire d'inscription.

ARTICLE 2: Conditions de participation

2.1 Pour participer au concours, il convient de charger le dessin sur la page web destinée à cet effet sur le site <http://beijing20.unwomen.org/fr/get-involved/comic-competition>. Seules les contributions chargées sur le site web prévu à cet effet seront acceptées. L'inscription est gratuite.

2.2 Il est possible de soumettre jusqu'à trois dessins. Tous les dessins doivent être chargés en même temps. Le ou les dessins ne peuvent être chargés qu'une seule fois.

2.3 Le ou les dessins doivent être soumis au plus tard à minuit (HEC) le 20 avril 2015. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées. En raison du grand nombre attendu d'inscriptions de dernière minute, il est conseillé de charger le ou les dessins bien avant la date limite.

2.4 Le ou les dessins doivent être accompagnés d'un formulaire d'inscription dûment rempli et contenant le nom, la date de naissance, l'adresse, la nationalité et le pays de résidence du participant.

2.5 Cinq finalistes, ainsi que 12 à 15 demi-finalistes seront sélectionnés par un jury d'au moins cinq membres. Les décisions du jury sont définitives et contraignantes.

2.6 Tous les finalistes et demi-finalistes seront informés par courriel dès que la décision sera rendue. En cas de réception d'un courriel de notification d'ONU Femmes, le participant doit y répondre afin d'accepter son prix. Faute de réponse dans les sept jours à compter de la notification, ONU Femmes se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre participant.

2.7 Les noms des finalistes seront annoncés publiquement à l'occasion d'une cérémonie de remise des prix durant l'été 2015 à Bruxelles. Les prix sont les suivants:

- un premier prix de 1000 EUR,
- un deuxième prix de 500 EUR,
- trois troisièmes prix de 200 EUR chacun.

Les cinq finalistes seront invités à Bruxelles pour la cérémonie de remise des prix pendant l'été 2015. Les frais de déplacement à l'intérieur de l'Union européenne, ainsi que les frais d'hébergement seront supportés par les organisateurs. Les frais de déplacement en provenance de pays tiers ne peuvent pas être pris en charge.

Les prix et l'invitation à la cérémonie de remise des prix ne sont pas transmissibles et ne peuvent pas être échangés contre des espèces.

Les dessins des finalistes et demi-finalistes seront publiés dans une brochure et pourraient être retenus pour une exposition ainsi que pour une publication ultérieure.

2.8 Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de modifier, de suspendre ou de retarder le concours en cas de circonstances imprévues et indépendantes de leur volonté. ONU Femmes se réserve le droit de modifier, de rectifier, de supprimer ou de compléter les conditions générales à tout moment.

2.9 Les organisateurs et leurs fonctionnaires et agents ne peuvent être tenus pour responsables ni poursuivis pour toute réclamation, demande, perte et obligation de quelque type ou nature que ce soit découlant de la participation au concours, de l'acceptation ou de l'utilisation des prix décernés, ou en relation avec celles-ci.

ARTICLE 3: Admissibilité des participants et des dessins

3.1 Admissibilité des participants

3.1.1 Les participants doivent avoir entre 18 et 28 ans à la date du 20 avril 2015. La date de naissance doit figurer dans le formulaire d'inscription.

3.1.2 Les participants doivent résider dans un État membre de l'Union européenne. Le pays de résidence doit figurer dans le formulaire d'inscription.

3.1.3 Les participants doivent utiliser leur nom légal et communiquer des coordonnées valables avec leurs dessins.

3.2 Admissibilité des dessins

3.2.1 Le ou les dessins doivent être dépourvus de texte.

3.2.2 Le ou les dessins doivent respecter le format d'une page DIN A4 (210mm x 297mm). Les orientations portrait et paysage sont toutes deux acceptées. Si un dessin comprend plusieurs images, le nombre des images ne doit pas dépasser six vignettes et la totalité du dessin doit respecter le format d'une page DIN A4.

3.2.3 La résolution du ou des dessins doit être supérieure ou égale à 150 dpi. La taille des données est limitée à 5 Mo par dessin. Les formats jpg, jpeg, png, et pdf sont acceptés.

3.2.4 Il est impératif, aux yeux des organisateurs, que le ou les dessins:

- ne manifestent aucun manque de respect pour l'impartialité et l'indépendance des Nations Unies;
- ne portent pas atteinte à la dignité des organisateurs;
- ne soient pas incompatibles avec les buts et objectifs des organisateurs;
- ne soient pas désobligeants à l'encontre des personnes représentées sur les dessins;
- ne représentent aucun nu et soient dépourvus de contenu impudique, ou à tout autre égard offensant ou inapproprié.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables ni poursuivis pour: a) tout problème, toute perte ou tout dommage dus au retard et/ou au défaut de réception ou d'envoi des contributions à la suite d'une interruption ou d'une erreur dans le réseau, la communication ou le système, ou b) toute erreur, interruption, suppression, tout défaut et tout retard dans le fonctionnement ou la transmission, une défaillance du site ou un accès non autorisé aux contributions.

3.2.5 Les dessins envoyés doivent être des créations originales non publiées. Les participants déclarent et garantissent que leurs dessins sont des créations originales, que ce ne sont pas des copies et qu'ils ne violent pas les droits de toute autre personne ou entité.

3.2.6 Les contributions incomplètes ou non conformes aux conditions générales seront automatiquement exclues à la seule discrétion des organisateurs.

ARTICLE 4: Droit d'auteur

4.1 Toutes les contributions au concours deviennent propriété des organisateurs; elles ne font pas l'objet d'un accusé de réception et elles ne seront pas restituées. Le droit d'auteur détenu sur le ou les dessins présentés demeure la propriété du contributeur, mais en participant au concours, le contributeur donne son consentement irrévocable et perpétuel à ce que les organisateurs et les tiers autorisés par eux, sans autre compensation ni rémunération, utilisent, diffusent, reproduisent ou emploient de toute autre manière le ou les dessins présentés en tout ou partie, ainsi que le nom, la ville et le pays de résidence du contributeur, par tous moyens ou méthodes actuellement connus ou mis au point ultérieurement dans l'un ou l'ensemble des médias actuels ou futurs, dans le monde entier, pendant la durée du droit d'auteur lié au(x) dessin(s). Le contributeur consent également à ce que les organisateurs accomplissent (ou s'abstiennent d'accomplir) des actes en relation avec le ou les dessins présentés qui pourraient autrement constituer une violation de leur droit moral. Les organisateurs et/ou les tiers autorisés par eux ont le droit de réviser, adapter, et modifier le ou les dessins.

ARTICLE 5: Dédommagement

5.1 En présentant son dessin au concours, le participant accepte de dédommager, de défendre, et de tenir hors de cause les organisateurs, leurs fonctionnaires, agents, employés, consultants, sous-traitants et autres représentants en ce qui concerne toutes les actions, procédures, réclamations et demandes introduites par des tiers, ainsi que toutes les pertes et obligations invoquées par eux, de quelque type ou nature que ce soit, contre les organisateurs, y compris, mais pas uniquement, tous les frais de justice et de contentieux, les honoraires d'avocat et les versements à titre de dommages et intérêts qui sont liés à l'utilisation du ou des dessins par les organisateurs, ou qui en découlent. Les obligations prévues dans la présente rubrique n'expirent pas à la fin du concours.